

Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 23 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois décembre à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le 16 décembre 2024 s'est réuni en séance extraordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Didier RICHE.

Présents :

- Représentants de la mairie : Didier RICHE, 2^{ème} adjoint ; Fatima CHOMAT, conseillère municipale ; Pierre-Miche PECOUL, conseiller municipal ; Gilles APELOIG, conseiller municipal
- Représentants socioprofessionnels : Olivier BRIDELANCE ; Alexandre LEFEVRE ; Pierre MARTIN

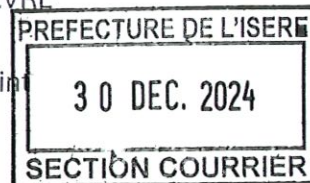
Absents excusés ayant donné pouvoir : Alexandre LEFEVRE

Secrétaire de séance : Gilles APELOIG

Représentant consultatif du Maire : Éric MENA, 1^{er} adjoint

En présence de :

VOTE :	Pour	7	Contre	0	Abstention	0
--------	------	---	--------	---	------------	---



2024 – 30 : Télétransmission des actes

Monsieur le Président expose que la transmission des actes (délibérations, contrats, arrêtés ...) soumis au contrôle de légalité peuvent être adressés au représentant de l'Etat par voie électronique.

Une telle démarche simplifie les démarches, et raccourci les délais d'application des décisions. Elle nécessite au préalable la souscription d'une procédure habilitée pour effectuer de telles démarches sécurisées et la signature d'une convention avec la Préfecture de l'Isère.

Le prestataire AWS propose une solution « AWS- Légalité » répondant aux besoins de la RDSGV pour un forfait de 60 actes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la collectivité à recourir à la télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité (marchés publics et contrats de concession ainsi que leurs avenants),
- **AUTORISE** le représentant de la collectivité à signer le marché avec l'opérateur de télétransmission ou l'opérateur de mutualisation
- **AUTORISE** le représentant de la collectivité à signer la future convention avec le représentant de l'État dans le département

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 23 décembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 23.12.2024
- de sa publication le 23.12.2024

Le Président

Didier RICHE

**REGIE DU DOMAINE SKIABLE**
GRESSE EN VERCORS
38650 Gresse en Vercors
04 76 34 30 04
Siret 880 716 121 000 12
remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr